

Stage pratique d'encadrement de 12 heures pour Animateur Fédéral et Jeune Animateur Fédéral

Conditions de réalisation

Depuis la modification en Septembre 2013 de la filière fédérale, un stage pratique d'encadrement est obligatoirement à réaliser à la suite de votre formation, d'un volume horaire de 12 heures et ce, avant la fin de la saison sportive en cours, 30 juin (ou avant votre inscription à la formation Entraîneur Fédéral, si vous avez la possibilité de la faire sur la même saison)

L'objectif prioritaire est que vous soyez actif et que vous encadriez réellement sur le terrain.

Ce stage d'encadrement doit obligatoirement se faire sous la responsabilité d'une personne majeure et titulaire d'un diplôme fédéral d'entraîneur (DEJEPS serait l'idéal).

Vous devez effectuer au minimum 2 heures de travail individualisé au panier de balles.

Si besoin, ces 12 heures peuvent être fractionnées en plusieurs lieux de réalisation : cela peut-être au sein de votre association, ou de votre Comité Départemental (si aucune possibilité, au sein des actions régionales). C'est à vous d'être acteur et d'organiser vos 12 heures.

Merci de bien vouloir nous retourner le formulaire d'intention pour ces 12 h.

Suite à l'encadrement de vos 12 heures, vous devez envoyer à la Ligue les documents suivants afin de valider votre stage :

- les séances écrites que vous avez effectuées,
- un/des bilan(s) de l'ensemble des heures d'encadrement faites, rédigé par le/les tuteurs entraîneurs (la forme est au libre choix du cadre responsable),
- et une/des attestation(s) du dirigeant certifiant les 12 heures de pratique (dates, lieux, nombre d'heures, encadré par ...).

Pour Jeune animateur Fédéral ou animateur Fédéral, votre diplôme vous sera envoyé quand votre stage de 12 heures sera validé (en cas de non réalisation de ces heures de stage pratique d'encadrement, votre diplôme ne sera pas validé).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 01.55.87.26.92.

Bon stage ...

